



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2013

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M THOMAS THIBAUT MICHEL
FERNAND JACQUES BERNARD
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Vos références

Numéro fiscal : 1469517608160 C
Référence de l'avis : 13 91 4274811 90
Numéro de propriétaire : 471 T00743 K
Débiteur(s) légal(aux)
M THOMAS THIBAUT MICHEL
FERNAND JACQUES BERNARD
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN
USUFRUITIER 0651 MCGQ7D
M THOMAS DAMIEN THIBAUT
MICHEL DANIEL
NU-PROPRIET 0651 MCNJW6
Numéro de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31/08/2013

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2013** **1192,00 €**

Vos démarches

- ⇒ Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :
0 810 012 011* - courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
- courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 IMPOTS (0810 46 76 87)*
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir les renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et poser toutes vos questions sur le paiement ou sur le montant de votre impôt.

Centre des finances publiques :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PALAISEAU SUD-OUEST - S.A.I.D. 1ER SECTEUR
3 RUE EMILE ZOLA - 91874 PALAISEAU CEDEX

Tel. : **01 69 31 83 71** - Courriel : sip.palaiseau-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : LUN A VEN 8H45-12H 13H30-16H15 FERME MARDI & JEUDI APRES-MIDI

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2013 – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 91

ESSONNE

Commune : 471 A

ORSAY

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2012	25,52 %	0,357 %	0,80 %	12,69 %	0,363 %	8,22 %	1148
	Taux 2013	25,52 %	0,338 %	0,80 %	12,69 %	0,356 %	7,64 %	
	Adresse	27 RUE DE LA	CURE D AIR					
	Base	2425	2425	2425	2425	2425	2425	
	Cotisation	619	8	19	308	9	185	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation 2012	608	9	19	302	9	196	
2013	619	8	19	308	9	185		
Variation en % ⑦	+1,81 %	-11,11 %	0 %	+1,99 %	0 %	-5,61 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2012	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2013	%	%	%	%	%	%	
	Base terres non agricoles Base terres agricoles							
	Cotisation 2012 2013							
	Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties			Base du forfait forestier ④	Majoration base terrains constructibles ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État » Base « collectivité »								
La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 5 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥	44	
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑧		
						Dégrèvement JA « Etat » ⑨		
						Dégrèvement JA « Collectivités » ⑨		
						Montant de votre impôt :	1192	